Image not found or type unknown

Licenciement suite liquidation judiciaire

Par **Line018**, le **07/04/2023** à **14:03**

Le liquidateur a t il un délai à respecter pour nous remettre la fin de contrat de travail, solde de tt compte, indemnités etc ???

Par **P.M.**, le **07/04/2023** à **16:57**

Bonjour tout d'abord,

Suite à une liquidation judiciaire, le liquidateur a normalement 15 jours pour vous convoquer à l'entretien préalable au licenciement économique, le solde de tout compte vient après en fonction déjà de l'acceptation du CSP...

Par **Line018**, le **07/04/2023** à **17:08**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Jugement le 9 février pour la liquidation judiciaire. (entretien le 22/02 et fin de contrat le 24/02).
Étant en congé parental jusqu'au 1er juin refus du CSP...
Merci en tout cas.

Par **P.M.**, le **07/04/2023** à **17:48**

Donc l'entretien préalable a bien eu lieu dans les 15 jours et je présume que vous êtes dispensée d'effectuer le préavis, le solde de tout compte devrait venir après intervention de l' AGS...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés